



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

K-ADVANCE ÉPAULE : DE L'ÉVALUATION À LA RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE
RÉATHLÉTIK

Entre :

Physio Clinics Yverdon
En Chamard 55D
1442 Montagny-près-Yverdon

Et

Ici dénommé « stagiaire »

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

DATE DE LA FORMATION : 21 & 22 novembre 2025, Genève

COÛT DE LA FORMATION : CHF 600.-

OBJET DU CONTRAT : Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions de la formation professionnelle.

Article 1. DURÉE DE LA FORMATION

La formation professionnelle débutera le 21 novembre 2025 et prendra fin le 22 novembre 2025. La durée totale de la formation est de 2 jours.

Article 2. CONTENU DE LA FORMATION

La formation consistera en tests d'évaluations des capacités fonctionnelles et rééducation fonctionnelle adaptés du membre supérieur après traumatisme de l'épaule avec ou sans opération (tests K-ADVANCE et K-START).

Article 3. PRE-REQUIS

Le stagiaire reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :
- Diplôme d'État en Masso-Kinésithérapie ou de Physiothérapie

Article 4. ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET SANCTION DE LA FORMATION

Au cours de la formation, chaque intervenant évaluera individuellement les connaissances, éventuellement les gestes professionnels de chaque stagiaire sur place. Un certificat, attestant de la présence du stagiaire à la formation, sera envoyé à l'issue de celle-ci.

Article 5. PRISE EN CHARGE

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable d'un défaut de prise en charge pour le stagiaire si, entre autres, celui-ci n'a pas suivi les consignes transmises pour la bonne constitution du dossier, s'il n'a pas suivi l'intégralité de l'action de formation.

Article 6. DÉLAI DE RÉTRACTATION

Toute inscription non annulée au moins 15 jours avant le début de la formation pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons de maladie, sera considérée comme non remboursable.

Cette disposition s'applique également en cas d'absence non prévue pendant la période de formation.

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les frais d'inscriptions seront remboursés par virement.

Article 7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le prix de l'action de formation mentionné ci-dessus est net de taxe. Le stagiaire s'engage à payer la totalité de l'action de formation selon les modalités suivantes :

- Le stagiaire effectue un premier versement pour les frais d'inscriptions uniquement par virement au moment de l'inscription
- Le solde est à régler par le stagiaire 10 jours avant la formation.

Article 8. CLOSE DE CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée de la formation et par la suite, le stagiaire s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations, données, méthodes, savoir-faire, documents et autres éléments confidentiels auxquels il aurait accès dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire s'engage à ne pas divulguer, reproduire ou utiliser à des fins personnelles ou pour le compte de tiers, directement ou indirectement, ces informations confidentielles.

Cette obligation de confidentialité perdurera même après la fin de la formation, et ce, indépendamment des motifs de résiliation du contrat de formation professionnelle

Validation et signature

J'accepte les conditions de ce contrat de formation professionnelle décrites ci-dessus.

Lieu :

Date :

Signature